



L'actualité de la vie de notre village  
 **CHAMPENOUX**

# Les Échos campussiens SEPTEMBRE 2026



## Le mot du maire

Chères Campussiennes, chers Campussiens,

Septembre est toujours un mois particulier : celui de la rentrée, du retour des activités et des nouveaux projets. Après l'été, notre village retrouve progressivement son rythme, porté par le dynamisme des associations, les rendez-vous proposés par les différents acteurs locaux et les moments de partage qui font toute la richesse de la vie campussienne.

Cette période est aussi l'occasion de mesurer l'importance du collectif. À Champenoux, ce sont les bénévoles, les associations, les agents communaux, les élus, les professionnels et les habitants qui, chacun à leur place, contribuent à faire vivre notre commune. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur engagement quotidien.

Dans les mois à venir, plusieurs sujets continueront de mobiliser l'équipe municipale : l'entretien et la sécurisation de nos bâtiments communaux, l'amélioration de la communication avec les habitants, l'accompagnement des personnes qui en ont besoin, ainsi que la préservation de notre cadre de vie. Les travaux engagés ou à l'étude, comme les actions menées par le CCAS, s'inscrivent dans cette volonté de préparer l'avenir tout en répondant aux besoins du présent.

Les épisodes de chaleur et de sécheresse de cet été nous rappellent également que chacun peut agir, par des gestes simples et responsables, sur notre environnement et les espaces que nous partageons. Le respect du village, de ses équipements et de ses règles de vie commune est l'affaire de tous.

Je vous invite à consulter attentivement ce nouveau numéro des Échos campussiens. Vous y retrouverez les informations pratiques, les projets municipaux, les services disponibles et les nombreux rendez-vous prévus cet automne. Que ces prochaines semaines soient l'occasion de nous retrouver, de participer à la vie locale et de faire vivre, ensemble, l'esprit de Champenoux.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle rentrée.

## A la une



### Sécheresse et canicule historiques cet été

Cet été, nous a montré que notre territoire n'est pas à l'abri des sécheresses. Récupérer les eaux de pluie, privilégier les douches courtes, arroser avec modération, surveiller les fuites et éviter les usages non indispensables font partie des réflexes à adopter.

**Vous constatez des dommages sur votre habitation liés à la sécheresse 2026 ?** Signalez-les en mairie **avant le 1er décembre 2026** pour permettre à la commune de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



### Plan d'alerte et d'urgence

Ce registre, permet à la mairie de contacter les personnes inscrites en cas de déclenchement d'un plan d'alerte (canicule, grand froid, crise sanitaire ou autre situation exceptionnelle), afin d'apporter si nécessaire, une aide adaptée.

**Pour vous inscrire ou inscrire un proche,** contactez la mairie ou le CCAS : [mairie@champenoux.fr](mailto:mairie@champenoux.fr)



### Intramuros



Nous l'avions déjà présentée mais Intramuros est une **application gratuite** qui gagne à être utilisée. Elle permet de retrouver facilement toutes les **informations utiles de la commune** : actualités, événements, alertes, services et informations pratiques.

En quelques clics, restez informés de la vie de Champenoux et recevez directement les informations importantes sur votre téléphone.



Astrid MARCHAL

# Les Échos campussiens

## ACTUALITES MUNICIPALES



### > Aménagement foncier

Des bornes jaunes ont été implantées tout autour du village dans le cadre de l'avancement du projet d'aménagement foncier (anciennement remembrement) en cours.

Ces bornes servent à marquer les nouvelles limites de chaque parcelle agricole (terres cultivées, prés, vergers...) afin de permettre aux exploitants de matérialiser leurs espaces de travail et ainsi préparer les futures cultures.

Fin 2026, une enquête publique sera lancée sous le contrôle d'un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif.



### > Demande d'urbanisme

Après des travaux ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme, une déclaration auprès de la mairie et, selon les travaux, auprès des services fiscaux peut être nécessaire. La déclaration fiscale doit être effectuée dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux. *Retrouvez toutes les modalités dans le flyer joint à ce numéro.*

### > Travaux mairie et église

#### Consolidation de la toiture de la mairie

À la suite de désordres constatés sur la toiture de la mairie, une expertise complète du bâtiment a mis en évidence la nécessité de travaux de consolidation et de réparation. Afin d'assurer la pérennité de l'édifice et la sécurité de tous, les travaux seront engagés dans les meilleurs délais.

#### Rénovation des portes et fenêtres de la mairie

Des problèmes d'étanchéité ont également conduit la commune à réaliser une étude de l'ensemble des menuiseries. Leur rénovation ou leur remplacement est actuellement à l'étude afin d'améliorer le confort et les performances énergétiques du bâtiment, tout en renforçant sa sécurité.

#### Installation d'un second paratonnerre pour l'église

Afin de répondre aux exigences réglementaires et de renforcer la protection de l'église contre la foudre, la commune a fait installer un second paratonnerre. Ces travaux permettront de sécuriser davantage le bâtiment tout en veillant à préserver cet édifice patrimonial.

### > Caméras et domaine public

De plus en plus de particuliers équipent leur habitation de caméras de surveillance. Attention, celle-ci ne doit filmer que la propriété (voie publique et propriétés voisines exclues).

### > Affouage

Pour la saison 2026/2027, le conseil municipal a choisi de reconduire le dispositif d'affouage. Cette tradition permet aux habitants de façonner et de retirer du bois de chauffage issu de la forêt communale pour leurs besoins domestiques. Les inscriptions sont ouvertes auprès du secrétariat de la mairie **avant le 23 octobre 2026.**

### > Des arrêtés pour mieux vivre ensemble

De nouveaux arrêtés municipaux ont été publiés cet été concernant le port du casque, le stationnement et l'utilisation des usoirs.

Au-delà de leur aspect réglementaire, ces arrêtés permettent de rappeler quelques règles simples qui contribuent à la sécurité de chacun, au respect des espaces communs et à la préservation de notre cadre de vie. Ceux-ci sont joints à ce numéro.

L'ensemble des arrêtés municipaux en vigueur est à retrouver sur le site internet de la commune.

### > Mutuelle santé communale

Mutua+ continue de proposer à tous les Campussiens une mutuelle solidaire, ouverte à tous, sans condition d'âge, de revenu et de statut, à des tarifs plus économiques qu'une mutuelle individuelle.

Une réunion d'information est proposée **le vendredi 2 octobre à 17h à la salle Saint Nicolas.**

**Des permanences sont proposées sur rendez-vous :** 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 7 décembre de 9h à 12h en mairie.

**Contact :** Arnaud BLONDE - 05 25 53 01 65  
contact@mutuaplus.fr - www.mutuaplus.com

### > Focus sur une commission : Le CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un service public de proximité qui accueille, informe et accompagne les habitants en difficulté. Il facilite l'accès aux droits, attribue certaines aides sociales et met en place des actions de solidarité en faveur des personnes âgées, des familles, des personnes en situation de handicap et des publics les plus fragiles.

**Contact à la mairie ou mail :** mairie@champenoux.fr

### > L'ADMR, services de proximité

Aide à domicile, accompagnement et transport à la personne, livraison à domicile de repas sains et équilibrés, les services de l'ADMR sont ouverts à tous sans limite d'âge, 7 jours sur 7, régulièrement ou ponctuellement.

**Contact :** 03 83 35 31 92  
mail : admr.paindesucre@fede54.admr.org

### > Affichage des événements du mois

Depuis le début de l'année 2026, 3 panneaux d'affichage permettent de mieux relayer les événements et rendez-vous locaux. Ce dispositif est sans coût pour la commune, grâce à un accord avec la société Giromédia, qui met gratuitement ces espaces à disposition en contrepartie de l'affichage de publicités.

Les associations peuvent solliciter la commission Communication pour faire apparaître leurs manifestations dans l'agenda mensuel des événements à venir, avant le 15 du mois précédent.

**Contact :** communication.champenoux@gmail.com

### > Champenoux maintenant sur Instagram

Déjà présente sur Facebook, la commune est désormais aussi sur Instagram ! Ce nouveau canal vient compléter nos publications Facebook en vous proposant un regard plus visuel sur la vie de Champenoux : événements, actualités et moments qui font vivre notre commune.

**@commune\_champenoux\_officielle**



# Les Échos campussiens

## A VOS AGENDAS



### > Club Saint Barthélémy

Tous les 2èmes et 4èmes mardis à 13h30 en salle Lorraine (hors vacances scolaires), jeux de société, de cartes, autres activités et sorties,...

**Renseignements et inscriptions**  
06 82 35 06 82

*Les dates peuvent être modifiées selon la disponibilité de la salle.*

### > Repair café

Retour de l'atelier le mercredi 7 octobre de 17h à 19h et tous les 1ers mercredis du mois - salle Saint Nicolas.

### > Bibliothèque

Ouverte les mardis de 16h30 à 18h30 et les vendredis de 17h à 19h. Adhésion gratuite !

Vendredi 9 octobre à 20h :  
**Concert de musique italienne**  
salle St Nicolas

### > Brocante du multi accueil Fleur de Champ

Samedi 26 septembre de 9h à 15h - salle Saint Nicolas (Jouets et vêtements enfants).

### > Illuminations de Noël

La commission fleurissement visitera fin décembre les rues du village pour élire les plus belles décorations.

### > Ateliers bien dans ma tête (CCAS)

Lundi 28 septembre : **Conférence introductive sur la santé mentale**

Mercredi 4 novembre de 10h à 12h : **Escape Game des émotions**

Mardis 13 octobre, 3 novembre, 17 novembre et 1er décembre de 10h à 12h : **Atelier sommeil**

Vendredis 9 et 16 octobre, 6, 13, 20 et 27 novembre et 4 et 11 décembre de 10h à 12h : **Atelier mémoire**

### > Champenoux Fêtes et animations

Rendez-vous salle Saint Nicolas :

Mercredi 28 octobre à 15h > **Halloween**  
Samedi 14 novembre > **Soirée théâtre**  
Samedi 28 novembre > **Soirée vidéo Games**  
Dimanche 6 décembre > **Fête de Saint Nicolas**

*Ce planning est susceptible d'évoluer. Pour plus de renseignements et actualités, suivez la page Facebook ou Instagram de Champenoux Fêtes et Animations.*

### > Foyer rural

Reprise des activités : Gym douce, Rol' en' danse, pilates, fitness, hatha yoga, Qi Gong, relaxation, fit dance, couture pour les adultes, multigym et move and groove pour les enfants.

**Renseignements et inscriptions Foyer rural :**  
[www.foyer-rural-champenoux.fr](http://www.foyer-rural-champenoux.fr)

### > Les petits Campussiens

Centre aéré du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026.

Nouveau **"Les Grands Campussiens"** : Activités destinées aux 11-17 ans

**Renseignements : 06 81 73 55 52 ou**  
[lespetitscampussiens@gmail.com](mailto:lespetitscampussiens@gmail.com).

*Retrouvez le dossier sur le site de la commune : [champenoux.fr](http://champenoux.fr)*

### > Gendarmerie

Permanences de la brigade de Champenoux :  
lundi, mardi et samedi : 8h à 12h  
mercredi et vendredi : fermée  
jeudi : 14h à 18h

### Mairie de Champenoux

51 rue Saint Barthélemy  
54280 CHAMPENOUX  
Tél : 03.83.31.60.73  
[mairie@champenoux.fr](mailto:mairie@champenoux.fr)

### NOUVEAUX HORAIRES

#### Mairie de Champenoux

| ACCUEIL DU PUBLIC |           |
|-------------------|-----------|
| LUNDI             | 14h à 19h |
| MARDI             | 14h à 17h |
| MERCREDI          | 14h à 16h |
| JEUDI             | 14h à 17h |
| VENDREDI          | 14h à 17h |

| ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE |                         |
|----------------------|-------------------------|
| LUNDI                | 9h à 12h30 et 14h à 19h |
| MARDI                | 9h à 13h et 14h à 17h   |
| MERCREDI             | 9h à 12h                |
| JEUDI                | 9h à 13h et 14h à 17h   |
| VENDREDI             | 14h à 17h               |

# BIEN VIVRE ENSEMBLE

## Des gestes simples pour le bien de tous



Quelques rappels essentiels pour préserver la qualité de notre cadre de vie et le respect de chacun.

1

### ANIMAUX DOMESTIQUES



Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

Leurs déjections doivent être ramassées par leurs propriétaires.

*Arrêté municipal du 11 mai 2026*

2

### NUISANCES SONORES



Les travaux de bricolage ou de jardinage avec nuisances sonores peuvent être effectués :

- De 8h à 12h et de 13h30 à 20h en semaine
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés

3

### DÉCHETS & TRI



Le tri des déchets est obligatoire. Les sacs poubelles doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et rentrés après le passage.

Le brûlage à l'air libre est interdit. Le tri doit être respecté aux 3 points de collecte (ni sac ni encombrant aux abords).

*Arrêté municipal du 9 août 2024*

4

### PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE



Le port du casque est obligatoire pour tous les utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques, gyropodes, monoroues, etc.).

Une seule personne est autorisée par trottinette.

*Arrêté municipal du 7 août 2026*

5

### SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Une partie du village est limitée à 30 km/h (centre et lotissements).

Ralentisseurs, totems "enfants" et panneaux "sens prioritaire" sont à respecter pour la sécurité de tous.

Privilégions la marche et le vélo, notamment aux abords des écoles.

6

### TROTTOIRS & USOIRS



Chaque riverain doit entretenir le trottoir ou l'usoir devant son habitation : balayage, désherbage et enlèvement des déchets.

Les bacs de collecte doivent être retirés après chaque levée.

L'utilisation des usoirs ne doit ni présenter de danger, ni gêner la circulation des piétons.

*Arrêté municipal du 7 août 2026*

7

### STATIONNEMENT



Le stationnement sur le trottoir est passible d'une amende.

Il gêne les piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

Les places ne sont pas nominatives et les voitures ventouses sont interdites. Respectons les emplacements prévus.

*Arrêté municipal du 7 août 2026*

8

### TRAVAUX



Tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction, créant de la surface de plancher, modifiant le volume du bâtiment ou une ouverture sont soumis à une demande d'autorisation.

Renseignez-vous en mairie.

9

### AIRE DE JEUX



L'aire de jeux est un espace collectif ouvert à tous les enfants sous la surveillance et la responsabilité des parents ou accompagnants.

Merci de respecter les équipements et de laisser les lieux propres.

10

### LISTES ÉLECTORALES

#### **Vous avez 18 ans ou plus ?**

Vous êtes déjà inscrit à Champenoux ? Que vous soyez nouvel habitant ou habitant de longue date, pensez à vérifier votre inscription sur les listes électorales.

➡ En mairie ou en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

4